

DELIBERATION N° 25/78 : LOCATION IMMEUBLE BLUMENFELD SIS GRAND CHEMIN

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune est devenue propriétaire de la maison des conjoints BLUMENFELD (dont Madame COLLOT André) située Grand Chemin.

Mr et Mme POUILLANGE Alain désireraient occuper ledit logement composé de deux pièces et d'une cuisine.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- Le Maire est autorisé à louer provisoirement le logement situé dans l'immeuble communal sis Grand Chemin, à Mr et Mme POUILLANGE Alain,
- Cette location prendra effet au 1er Avril 1978,
- Le loyer est fixé au prix de 200 F 00 par mois et payable d'avance sur simple émission de titres de recettes.
- Mr et Mme POUILLANGE Alain devront présenter une caution solvable,
- Pendant toute la durée de la location faite à titre précaire et révocable les occupants temporaires des lieux ne pourront demander aucune réparation et aucun aménagement à la Commune propriétaire. Ils devront s'engager à quitter les lieux dès qu'ils y auront été invités par simple lettre.
- cet immeuble étant voué à la démolition, il ne sera pas établi de bail, mais une simple convention réglant les modalités d'occupation du logement.